



ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie soussignée déclare que :

ASSURE : **SAS MOBIL AQUITAINE 33**

ADRESSE : **Parc d'activités Sylvabelle – Rue Anders Celsius – 33470 LE TEICH**

a souscrit un contrat d'assurance portant le n°114 480 988 ayant pour objet de garantir :
- les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile contractuelle encourues du fait de l'exercice de ses activités de voiturier/ loueur de véhicule industriel avec chauffeur/commissionnaire en pointe de trafic

L'engagement des Assureurs est toujours soumis :

- D'une part aux limites de responsabilité dont l'Assuré peut se prévaloir en vertu des Conventions internationales, des textes législatifs ou réglementaires, des dispositions particulières figurant aux contrats de transport, de commission de transport, de location de véhicule industriel avec conducteur,
- D'autre part, aux limitations prévues aux Conditions Particulières du contrat.

Période de validité : du 01/12/2022 au 30/11/2023

L'indemnité due par l'Assureur ne pourra excéder les montants par véhicule, sinistre et/ou événement fixés ci-après.

LA RESPONSABILITE CIVILE CONTRACTUELLE	
Engagement maximum des Assureurs par moyen de transport et par événement pour les dommages matériels	50 000 €
Engagement maximum des Assureurs par moyen de transport et par événement pour les dommages immatériels	15 000 €
Faute inexcusable / Faute lourde	Doublement de l'engagement dommages matériels auquel s'ajoute l'engagement dommage immatériels sans pouvoir dépasser 800 000 €.
Zone de circulation	Zone 1*
Marchandises diverses et ordinaires	OUI
Transport d'animaux vivants	NON
Température dirigée	NON
Transports en citerne	NON
Objets indivisibles	OUI
Véhicules roulants	OUI
Engins de chantiers, véhicules agricoles et forestiers	OUI
Déménagement de particuliers	NON
Déménagement d'entreprises	NON

* **Zone 1** : France métropolitaine

* **Zone 2** : France métropolitaine, Monaco, Andorre, Suisse, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Espagne, Italie (y compris la République de Saint-Marin et le Vatican), Grèce, Autriche, Portugal, Royaume-Uni, Irlande, Pays-Bas, Suède, Norvège, Finlande, Danemark, Principauté de Liechtenstein.

* **Zone 3** : zone 2 + Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Serbie, Monténégro, Kosovo, Croatie, Slovénie, Macédoine, Bulgarie, Albanie, Turquie d'Europe, Lituanie, Estonie, Lettonie, Chypre, Malte.

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des clauses et conditions de la police et notamment de celles concernant la résiliation anticipée prévue aux Conditions Générales.

Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de l'Assureur.

Fait à LE MANS, le 14/12/2022

